

CA N°2 25 NOVEMBRE 2025

En réponse à la sollicitation de Madame la Principale, Mme BAUDY représentante des agents accepte d'effectuer le secrétariat de séance.

Madame la Principale ouvre la séance à 18h30 Le quorum est atteint avec 13 présents au moment de l'ouverture du C.A.

Madame la Principale donne lecture de l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 novembre 2025

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du Conseil d'Administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Règlement intérieur du C.A.

Madame la Principale procède à la lecture du Règlement intérieur du C.A. 2025 -2026 et demande s'il y a des questions le concernant.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Action d'intenter ou de défendre en justice

Le chef d'établissement est autorisé à représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile (ester en justice, aux prud'hommes, contrats de droit privé, contrats d'assistant d'éducation, cambriolage, etc...)

Article R421-9

[Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. \(V\)](#) Code de l'éducation

Permet de porter plainte en cas de dégradations et d'avoir recours aux assurances.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE II MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Programme prévisionnel de l'Association Sportive pour l'année scolaire 2025-2026

Le document est annexé en pièce jointe.

- Nombre de licenciés : 93 garçons et 51 filles (en hausse), soit 144 élèves
- Nombre de professeurs : 3
- Coût de la licence pour la famille : maintien à 14,00 €

Les activités sur la pause méridienne concernent 45 ou 55 élèves entre 13h et 14h essentiellement des 4èmes et des 3èmes. En janvier 2026, la licence passe à 7 € puis en fin d'année à 1 € grâce à l'aide du département de Charente Maritime

2. Programme prévisionnel d'actions du PEAC pour l'année scolaire 2025-2026

Le document est annexé en pièce jointe. Il présente le programme prévisionnel des actions envisagées dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel au titre de cette année scolaire.

Au regard des problématiques financières, il a été décidé au printemps dernier de proposer un voyage scolaire aux classes de cinquième et un aux classes de 4^{ème} tous les deux ans à partir de la rentrée 2026. Chaque collégien bénéficiera d'un voyage dans sa scolarité au collège avec cette organisation si l'évolution du budget de l'établissement le permet.

Construction des budgets et programmes des voyages pour 2027 : dès le printemps 2026 pour donner du temps aux familles.

3. Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation

Le PPO concerne tous les établissements scolaires, il s'inscrit dans le plan avenir, il est conçu comme un parcours progressif qui s'échelonne de la 6^{ème} à la terminale, participe à l'accompagnement qui permettra aux élèves d'élaborer leur projet d'avenir. La plateforme avenir est au service de cette progressivité.

4 axes prioritaires ont été définis :

- Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative progressive et ambitieuse.
- Sécuriser les parcours en facilitant la transition collège-lycée.
- Favoriser la découverte du monde économique et professionnel.
- Encourager la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire.

Pour transmission au Rectorat mi-décembre.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Projet local d'évaluation 3^{ème} 2025 - 2026

Objectifs :

- Poser un cadre qui garantit la compréhension générale de l'évaluation du contrôle continu des élèves de 3^{ème}, pour les familles et les élèves, suite à la réforme du DNB ,l'équité de traitement , la représentativité des moyennes du contrôle continu .
- Assurer la communication aux familles par le biais du projet et sa lisibilité.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Budget 2026

Le rapport de présentation du budget 2026 est annexé en pièce jointe.

Monsieur BAZIN présente la proposition de budget 2026.

Analyse prévisionnelle des dépenses et recettes envisagées pour le prochain exercice, ce document unique et spécialisé est proposé à l'approbation du Conseil d'Administration, puis sera soumis au contrôle des autorités de tutelle (Rectorat et Conseil Départemental).

Résultat du vote n°1 (clés de répartition des dépenses de fonctionnement) :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Résultat du vote n°2 (budget 2026) :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Tarifs établissement 2026

Tarifs des pertes et dégradations 2026

Les élèves sont responsables des ouvrages (livres ou manuels) et matériels (mobilier, équipements, vaisselle, dispositifs de sécurité...) prêtés ou mis à disposition.

En cas de perte ou de dégradation volontaire les rendant inutilisables, le montant du remboursement par la famille sera déterminé :

- en fonction du coût du matériel ou du support à remplacer,
- sur la base d'un tarif existant (catalogue, référence internet, devis),
- et sur présentation d'une facture du collège tenant compte du barème dégressif suivant :
 - 1^{ère} année = 100 % / prix du neuf
 - 2^{ème} année = 90 % / prix du neuf
 - 3^{ème} année = 80 % / prix du neuf
 - 4^{ème} année = 60 % / prix du neuf
 - 5^{ème} année et au-delà = 50 % / prix du neuf

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Délégation de signature

Délégation de signature du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

En application de l'article R421-20 du Code de l'éducation, le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre du code de la commande publique.

Accordée pour l'année civile 2026, la délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération au moment du vote du budget de l'année suivante.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Décisions budgétaires modificatives

Monsieur BAZIN présente la Décision Budgétaire Modificative pour information :

- n° 2500014 du 17 novembre 2025 (type 21) : ajustement R/D AP / 2CINE (collège au cinéma) pour la prise en charge d'une subvention du CD17 (+ 760,00 €).

Monsieur BAZIN présente les opérations de la Décision Budgétaire Modificative n° 2500015 soumise au vote du Conseil d'Administration :

- opération n° 1 de type 31 (virement entre services) : proposition de virement entre les services AP et ALO de 2 000,00 € déjà prélevés (budget + DBM n° 2500001) mais inutilisés en AP, pour sécuriser les dépenses prioritaires (viabilisation) de fin d'exercice ;
- opération n° 2 de type 32 (prélèvement sur le fonds de roulement) : proposition d'un prélèvement de 6 000,00 € sur le fonds de roulement de l'établissement pour sécuriser les dépenses prioritaires (denrées alimentaires) de fin d'exercice 2025 du service SRH.

Cf. analyse financière du FdR transmise par l'Agent comptable.

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0



5. Contrats, conventions et marchés

Contrat - Quadient France (Rueil-Malmaison)

Proposition d'avenant de reconduction du contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir IS-350.

Validité : 1 an du 07 janvier 2026 au 06 janvier 2027

Coût annuel : 703,72 € HT

Résultat du vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Départ de Nora Thuot à 19h43.

6. Procédure d'attribution des aides des fonds sociaux

Objet :

- Aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face aux dépenses de scolarité (fournitures, matériels, tenues scolaires, sorties ou voyages facultatifs) ou de restauration des enfants scolarisés au collège.
- Etude des dossiers par une commission dans le respect de la vie privée des familles et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par le Rectorat.
- Validité : année 2026

Communication :

- Information aux familles à la rentrée et sur les avis des frais scolaires.
- Information spécifique et mise à disposition du dossier sur Pronote.
- Suivi et sollicitation au cas par cas des familles débitrices.

Les aides :

- L'aide n'est pas automatique et une prise en charge totale reste exceptionnelle.
- L'accompagnement peut prendre la forme d'une aide financière directe (en déduction de la demi-pension ou de la participation à un voyage scolaire), ou de prestations en nature (fournitures...).
- L'aide est indépendante des bourses et peut s'y ajouter ; à leur différence, elle permet de prendre en compte des situations particulières et temporaires.

Critères et modalités d'attribution des aides :

- Harmonisation de départ par l'utilisation de la Moyenne Economique Mensuelle.
- Ajustement de l'ordre par la prise en compte des situations individuelles spécifiques.
- Ordre de priorité :
 - 1 - aides à la restauration.
 - 2 - aides à la scolarité.
 - 3 - aides aux voyages et sorties pédagogiques.

Résultat du vote :

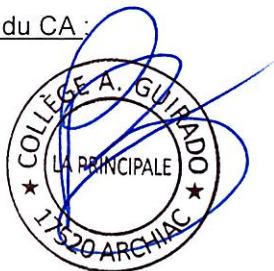
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à : 19h52

La Présidente du CA :



Secrétaire de séance :

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 25 novembre 2025

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A(*)	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BELVEZE Isabelle	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P						
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P			SURGET Hélène			
	Commune siège	COSSON-DESCUBES Suzy			E				
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle			E				
		MOUNIER Pascal		A					
TOTAL		9	5	2	2				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHE Sandra			E	BERTHONNAUD Jennifer	P		
		BERTHELOT Fabienne			E	POUBLANC Claire			
		MULLER Nathalie	P			BRIELLE Natacha			
		MASSUYAU Alexandra	P			COLOMBEL Sandra			
		GENESTE Laurent		A					
		PICH Isabelle	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers,	PELLETAN Céline			E				
		BAUDY Geneviève	P						
TOTAL		8	4	1	3		1		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	CHAUVET BURET Marguerite	P						
		MARIAU Candice			E				
		SOUVERAIN Gaïl	P						
		LEMETEIL Alexandra			E				
		MITAULT Mathilde			E				
	Elèves	THUOT Nora	P			LAGIER Marie			
		FERNANDES Michelle			E	CHARRO SOUSA Mathilde			
TOTAL		7	3		4				
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne							
		CURE Karine							

